

2CRSi annonce le lancement d'une levée de fonds de 8 à 12 millions d'euros pour accélérer sa croissance sur le marché des serveurs pour l'Intelligence Artificielle

- Levée de fonds d'un montant global d'environ 8 millions d'euros, pouvant être porté à 12 millions d'euros, composée (i) d'une offre auprès d'investisseurs qualifiés via la construction accélérée d'un livre d'ordres et (ii) d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid dans les mêmes conditions financières que le Placement Privé action
- Engagements de souscription irrévocables des actionnaires et co-fondateurs Alain Wilmouth et Michel Wilmouth à hauteur d'un montant total de 1M€
- Clôture de l'offre PrimaryBid le 13 mars 2024 à 22h00 et de l'offre auprès d'investisseurs qualifiés le 14 mars 2024 avant l'ouverture des marchés (sous réserve d'une clôture anticipée)

Strasbourg (France), le 13 mars 2024 - 2CRSi (ISIN : FR0013341781) (la « Société »), leader dans la conception et la fabrication de serveurs informatiques écoénergétiques haute performance, annonce aujourd'hui le lancement d'une levée de fonds pour un montant global d'environ 8 millions d'euros, pouvant être porté à environ 12 millions d'euros en cas de demande suffisante (l'« Offre Globale ») composée (i) d'une offre auprès d'investisseurs qualifiés via la construction accélérée d'un livre d'ordres (le « Placement Privé ») et (ii) d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid (l'« Offre PrimaryBid »).

Alain Wilmouth, Fondateur et Président Directeur Général, commente l'opération : « Avec une expertise de vingt ans dans la création et la production de serveurs performants et économes en énergie, 2CRSi a enregistré des commandes sans précédent depuis la fin de 2023. La montée en puissance de l'intelligence artificielle nous positionne avantageusement pour saisir les opportunités d'un marché influencé par des défis économiques et écologiques significatifs. Notre dynamisme et notre innovation nous ont permis de nous positionner parmi les leaders mondiaux, faisant de 2CRSi le premier "Solutions Integration Partner" français à obtenir la certification Elite Partner de Nvidia. Motivés par l'enthousiasme et l'implication de nos équipes, nous prévoyons que l'année 2024 sera un moment clé. Nous espérons que ces perspectives, appuyées par notre carnet de commandes robuste, continueront de recevoir le soutien de nos actionnaires existants et d'attirer de nouveaux investisseurs avec l'augmentation de capital initiée aujourd'hui. Notre ambition pour l'exercice 2025-2026 est de réaliser plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé avec une marge d'EBITDA dépassant 12%. »

Raisons de l'Offre Globale

La levée de fonds, sur la base d'un montant cible d'environ 8 millions d'euros, pouvant être porté à environ 12 millions d'euros en cas de demande suffisante, doit permettre à 2CRSi de se doter de fonds propres supplémentaires pour augmenter ses ventes de serveurs pour l'intelligence artificielle (IA), en sécurisant ses approvisionnements de composants NVIDIA devant équiper des serveurs.

Ce marché, où 2CRSi jouit d'une reconnaissance internationale, est stimulé par une explosion de la demande mondiale pour des solutions technologiques de serveurs haute performance et de puissance de calcul hébergée. Ainsi, un nouveau cycle de développement s'amorce pour 2CRSi, caractérisé par une accélération des facturations et une augmentation des prises de commandes au cours des derniers mois.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé (non audité) sur la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024 s'est établi à 98 millions d'euros, dont 31,3 millions d'euros facturés sur le seul mois de février. Le carnet de commandes au 29 février 2024 ressortait, quant à lui, à un niveau record de 47 millions d'euros, à facturer avant la fin de l'exercice en cours (30 juin 2024). Ces chiffres n'intègrent pas l'impact du contrat US d'une valeur globale de 610 millions de dollars dont la facturation débutera sur l'exercice 2024/25, et n'intègrent pas Green Data.

Cette solide dynamique permet de confirmer les objectifs fixés pour l'exercice de 16 mois en cours à clôturer au 30 juin 2024 (exercice 2023-2024) : l'atteinte d'un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 150 millions d'euros associé à une marge d'EBITDA supérieure à 3%. Les avancées récentes sont également en ligne avec les ambitions annoncées pour l'exercice 2025-2026, soit un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 300 millions d'euros et une marge d'EBITDA supérieure à 12%.

Modalités de l'Offre Globale

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration réuni le 13 mars 2024, l'Offre Globale sera réalisée par le biais de deux offres distinctes mais concomitantes :

- Un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L411-2 du code monétaire et financier, en France et hors de France, à l'exception de certains pays, notamment des Etats-Unis d'Amérique, selon la procédure dite de construction accélérée du livre d'ordres (conformément à la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 30 novembre 2023) ; et
- Une offre au public destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid (conformément à la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 30 novembre 2023), qui s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, dans les mêmes conditions financières que le Placement Privé.

Le prix par action du Placement Privé sera égal à une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action 2CRSi des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les 11, 12 et 13 mars 2024). Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre PrimaryBid sera égal au prix des actions nouvelles offertes dans le cadre du Placement Privé.

Le montant de l'Offre Globale dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacun des volets précités sans possibilité de réallocation des montants attribués de l'un vers l'autre. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid destinée aux particuliers est accessoire par rapport au Placement Privé et qu'elle représentera un maximum de 20% du montant de l'Offre Globale, dans la limite de 8 millions d'euros. En tout état de cause, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital dans le cadre du Placement Privé n'est pas réalisée. Le Placement Privé n'est pas conditionné par l'Offre PrimaryBid.

Le processus de construction accélérée du livre d'ordres pour le Placement Privé débutera immédiatement après la publication de ce communiqué de presse et se terminera avant l'ouverture des marchés le 14 mars 2024, sous réserve d'une clôture anticipée ou prolongée. L'Offre PrimaryBid débutera immédiatement et se terminera ce jour à 22h00 CET, sous réserve d'une clôture anticipée.

Le nombre final d'actions à émettre sera décidé par le Président Directeur Général de la Société à l'issue de l'Offre Globale, en vertu et dans les limites des subdélégations de compétence conférées par le Conseil d'Administration et conformément aux 9^{ème} et 10^{ème} résolutions de l'assemblée générale à caractère mixte du 30 novembre 2023.

Le règlement-livraison des actions nouvelles ordinaires à émettre dans le cadre de l'Offre Globale et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sont prévus le 18 mars 2024. Les actions nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sous le même code ISIN FR0013341781.

Engagements de souscription

Préalablement au lancement de l'Offre Globale, Alain Wilmouth, actionnaire, co-fondateur et PDG de 2CRSi, s'est engagé de manière irrévocable à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre Globale pour un montant total de 950k€ dont 650k€ par compensation de créances via sa holding HAW (Holding Alain Wilmouth), et directement pour un montant de 300k€ en numéraire étant précisé que ce dernier engagement pourrait être réduit en cas de forte sursouscription.

Michel Wilmouth, actionnaire et co-fondateur de 2CRSi, s'est engagé de manière irrévocable à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'Offre Globale, à titre personnel et par compensation de créances, d'un montant de 50k€.

L'ensemble des engagements de souscription représente un montant total de 1 million d'euros.

Engagements de conservation et d'abstention

Dans le cadre de l'Offre Globale, les actionnaires co-fondateurs, Alain Wilmouth (co-fondateur et Président Directeur Général de 2CRSi, détenant directement et indirectement 59% du capital avant l'Offre Globale) et Michel Wilmouth (co-fondateur de 2CRSi détenant 4,5% du capital avant l'Offre Globale) ont réitéré leur vision et leur engagement dans 2CRSi en prenant un engagement de conservation de 270 jours portant sur la totalité des titres qu'ils détiendront post-Offre Globale, sous réserve des exceptions usuelles.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à ne pas procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital pendant une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Éligibilité de l'Offre Globale au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession) et au PEA et PEA PME-ETI

La Société est éligible au dispositif de l'article 150-0 B ter du CGI (remploi du produit de cession). Les investisseurs susceptibles de bénéficier de ce régime sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

Enfin, la Société rappelle respecter les critères d'éligibilité au PEA PME-ETI précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions 2CRSi peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA PME-ETI, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Intermédiaires

Portzamparc – Groupe BNP Paribas et Gilbert Dupont – Groupe Société Générale interviennent en tant que Coordinateurs globaux & Teneurs de livres Associés.

Le cabinet Jeantet intervient en qualité de conseil juridique et l'agence SEITOSEI.ACTIFIN Financial & Corporate Communication en qualité de conseil en communication financière.

Souscription à l'Offre PrimaryBid

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire par l'intermédiaire des partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid (www.PrimaryBid.fr). L'Offre PrimaryBid ne fait pas l'objet d'un contrat de placement. Pour plus de détails, veuillez consulter le site de PrimaryBid à l'adresse www.PrimaryBid.fr.

Facteurs de risque

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à 2CRSi et à son activité, présentés au sein du rapport financier annuel 2022-2023 publié par la Société et disponible sans frais sur le site internet de 2CRSi. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de 2CRSi. Les facteurs de risques présentés dans lesdits documents sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques suivants :

- les actionnaires ne participant pas au Placement Privé ou à l'Offre PrimaryBid réalisée concomitamment verront leur participation dans le capital social de la Société diluée à la suite de ces augmentations de capital ou en cas de nouvel appel au marché pour financer la croissance de la Société ;
- des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société. En particulier, des ventes d'actions de la Société par des actionnaires importants de la Société pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles ; et
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.

Prospectus

L'Offre Globale ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

À propos de 2CRSi

Créé à Strasbourg, le groupe 2CRSi conçoit, produit et commercialise des serveurs informatiques haute performance sur mesure et éco-responsables. Sur l'exercice 2022-2023, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 184 millions d'euros. Le Groupe commercialise désormais son offre de solutions innovantes (calcul, stockage et réseau) dans plus de 50 pays. 2CRSi est coté depuis juin 2018 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0013341781) et ses titres ont été transféré sur Euronext Growth en novembre 2022. Pour plus d'informations : www.2crsi.com

Pour plus d'informations : www.2crsi.com

Contacts 2CRSi

2CRSi

Jean-Philippe LLOBERA
Responsable Communication
investors@2crsi.com
03 68 41 10 70

Seitosei.Actifin

Foucauld Charavay
Communication financière
foucauld.charavay@seitosei-actifin.com
01 80 18 26 33

Seitosei.Actifin

Michael Scholze
Relations Presse financière
michael.scholze@seitosei-actifin.com
01 56 88 11 14

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le

« **Securities Act** »), tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. L'opération pourra exceptionnellement s'adresser à un nombre limité (i) d'investisseurs qualifiés aux Etats-Unis (« **qualified institutional buyers** » ou « **QIB** ») au sens de la Règle 144A (« **Rule 144A** ») en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié et/ou (ii) des investisseurs institutionnels accrédités (« **institutional accredited investors** ») au sens de la Rule 501 (a) (1), (2), (3), (7), (8), (12) ou (13) de la Regulation D du Securities Act (« **IAI** ») en vertu d'une dispense d'enregistrement conformément à la Section 4(a)(2) du Securities Act, notamment dans le cadre de l'Emission Réserve à une Catégorie de Personnes, sous réserve d'entrer dans les catégories déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce. Les actions de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'opération en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions objets de ce communiqué nécessitant la publication par la Société d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf dans les cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les objectifs de la Société ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Cette dernière n'est pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une

combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Enfin, le présent communiqué de presse peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.